



Mars 2025

Rapport annuel 2024 du Comité de Surveillance du PERP « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur CARDIF, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

Rappel

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie auprès de CARDIF ASSURANCE VIE et auprès d'ASSU-VIE, et d'épargne retraite auprès de CARDIF RETRAITE, compagnies d'assurances qui font partie du groupe BNP Paribas (pour CARDIF ASSURANCE VIE et CARDIF RETRAITE) et GROUPAMA (pour ASSU-VIE).

La loi a organisé l'indépendance du Comité de surveillance vis-à-vis de l'assureur. 50% de ses membres sont obligatoirement libres de tout lien avec celui-ci. Par ailleurs tous ses membres sont élus par un vote en Assemblée Générale des adhérents. L'UFEP a pour mission de vous représenter auprès de CARDIF ASSURANCE VIE, ASSU-VIE et/ou CARDIF RETRAITE et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel, consultable sur le site de vote prévu pour chaque Assemblée Générale et sur le site de l'association.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » :

M. **Patrick JOACHIMSMANN**, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité

M. **Jean-Louis CAYROL**, adhérent, ancien Délégué Général de l'Association

M. **Michel JOUY**, adhérent rentier, Ingénieur de formation il a occupé divers postes de Direction au sein du Groupe de BTP SPIE

M. **Christian VOLLE**, adhérent, ancien banquier spécialiste de la gestion de patrimoine.

Mme **Claire CREUZOT**, personne qualifiée

M. Philippe BERNARDI et M. Thibault COUTURIER, personnes qualifiées invitées

Environnement macro-économique et financier

L'environnement de l'assurance vie

(sources IMF, banque de France et France Assureurs, BNP Paribas)

Au cours de l'année 2024, au niveau mondial, la situation économique a d'abord été marquée par une reprise progressive, qui s'est consolidée au fil du temps grâce à la vigueur de l'économie américaine. La Chine dont la situation est particulièrement scrutée par les analystes montre des signes de ralentissement en dépit d'une reprise portée par une politique économique volontariste. Le recul de l'inflation est conforté par les perspectives de prix de l'énergie à la baisse. Le ralentissement avéré de l'activité économique au niveau mondial génère une attente de nouvelles baisses des taux par les banques centrales : A la mi-septembre le cycle de baisse des taux a démarré de manière vigoureuse avec une baisse de 50 BP de la part de la Réserve Fédérale américaine. En Europe, malgré une croissance modérée, la situation reste fragile en raison des instabilités politiques et des tensions commerciales qui alarment les consommateurs. La France en est un exemple particulier en dépit de prévisions de croissance économique autour de 1%, d'une inflation et d'un taux de chômage encore sous contrôle.

En 2025, la conjoncture va largement dépendre de la réorientation de la politique intérieure et étrangère du gouvernement américain.

En matière d'assurance vie la collecte reprend des couleurs et confirme son attractivité...

Les chiffres publiés par **France Assureurs** montrent pour l'exercice 2024 un niveau de collecte nette de près de +30 Mds €. Les cotisations affichent une hausse de +14% à 173,3 Mds € avec une part de cotisations en UC (Unités de Compte) de 38% en légère baisse relativement aux 40% de 2023. Les prestations s'élèvent à 143,8 Mds € en recul de 5% tant sur les supports en euros que sur les supports en UC. Au total l'encours de l'assurance vie s'élève à 1989 Mds € à la fin décembre 2024 en hausse +4,2% sur l'année.

...pendant que le marché du PER assurantiel poursuit sa croissance

En effet dans le même temps la collecte nette du PER assurantiel est en hausse de +17% à +9,9 Mds € (de même l'encours des supports « eurocroissance » s'établit à 11,1 Mds € en hausse de +24% sur un an).

Fin décembre 2024, les PER comptabilisent 6,9 Mio d'assurés pour un encours de 92,8 Mds € (dont 45% d'UC). Les entreprises d'assurance détiennent près de 80% de l'ensembles des encours en PER.

A la fin septembre 2024, 63,2% des encours de l'assurance vie sont placés en titres d'entreprises.

Du côté de la gestion d'actifs

De manière générale la stratégie adoptée par les gestionnaires d'actifs du Groupe BNP Paribas est homogène pour l'ensemble des Fonds en Euros gérés. En revanche elle s'adapte aux conditions particulières (flux entrants et sortants, durations etc...) des Fonds Cantonnés des PERP, CARDIF RETRAITE, CARDIF ASSURANCE VIE.

Les gestionnaires d'actif ont pu bénéficier de marchés actions robustes. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux ont permis de se repositionner et de manière opportune sur des niveaux plus attractifs et d'allonger les durations, sans sacrifier la qualité des risques. Ce renforcement de la poche Obligataire s'est souvent effectué en puisant dans la trésorerie ou grâce au flux entrants encore intéressants.

En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents du fait des signes de ralentissements et des performances enregistrées au cours des deux dernières années.

Point sur la gestion financière du Plan d'Épargne Retraite des Particuliers au cours des 12 mois 2024

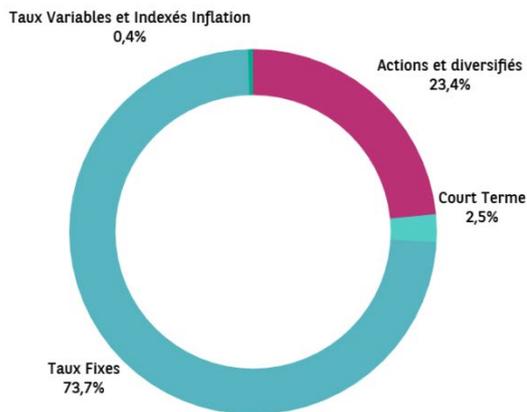
Le Fonds cantonné en Euros : composition et performance

- Les encours en **valeur boursière** du fonds en euros s'élèvent au 31 décembre 2024 à 438 M€ contre 440 M€ fin 2023. Cette évolution est imputable aux sorties (diminution) et aux évolutions de marché (plutôt favorables) qui ont impacté l'exercice 2024.
- Depuis la fin 2023 dans un marché de taux qui s'est stabilisé puis reparti clairement à la baisse une fois l'inflation traitée, la structure des actifs s'est renforcée sur la poche Obligations qui passe de 70 à 74% en utilisant le résultat des arbitrages importants au sein de la poche Actions (ventes de nettes de plus de 25 M€) et du Court Terme à hauteur de 14 M€. Dans le même temps les Actions consolident le montant des plus-values latentes à hauteur de 58 M€ ce qui compense largement les moins-values latentes qui affectent encore la poche obligataire. Ces évolutions font remonter la sensibilité au risque de taux et réduisent significativement la sensibilité Action à 18%.
- Dans le détail, on constate au sein des produits obligataires (hors fonds), des emprunts d'États qui représentent 54% du total obligataire et des obligations d'entreprises et parmi celles-ci le secteur financier monte légèrement à 24% du total. La remontée des taux constatée au cours des exercices précédents permet aujourd'hui d'afficher des taux d'investissement moyens supérieurs aux taux comptables et sur la durée d'améliorer le rendement des portefeuilles.
- A noter que la qualité du portefeuille demeure au niveau A+.
- La gestion du Fonds Euros cantonné dispose encore des marges de manœuvre nécessaires à une gestion active dynamique.
- Le taux de rendement 2024 servi aux assurés a été de 2,75 % net de frais : frais de gestion courante (0,7%), participation aux résultats de la Gestion d'Actifs (0,408%), et dotation aux provisions pour participation aux bénéfiques (PPB :0,27%) qui appartiennent aux adhérents. Le taux de rendement brut est de 4,08 %.
- Pour les rentiers la revalorisation des rentes au titre de 2024 est aussi de 2,75 %.

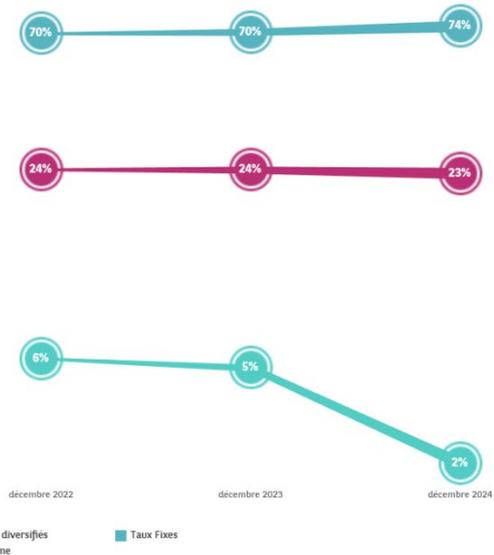
Les représentants de la Gestion d'actifs s'efforcent de gérer au plus près les flux de trésorerie et les perspectives à moyen et long terme et prennent en compte les contraintes liées à ce fonds dont la commercialisation est arrêtée. Les membres du Comité réaffirment régulièrement par ailleurs leur vigilance sur le traitement intergénérationnel équitable des adhérents et rentiers.

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 438M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



Les Principaux supports en Unités de Compte (U.C) choisies par les adhérents

La Sicav « BNP PARIBAS Perspectives »

Pour mémoire, BNP PARIBAS Perspective (anciennement BNP Paribas Retraite Responsable) est le support en **Unités de Compte** le plus choisi par les adhérents. Son encours dans le PERP au 31 décembre 2024 représente 123 M€ soit environ 65% de l'encours en unités de compte du plan. La gestion de cette SICAV est faite par compartiment dont la prise de risque est adaptée à l'horizon de départ des assurés. Cette stratégie amène le gérant à privilégier les actifs sans risque au fur et à mesure que la date de départ en retraite choisie par l'adhérent se rapproche. Dans un environnement financier où les actifs sans risque ont un rendement faible, ce choix d'allocation peut se traduire par un rendement du contrat après frais, pénalisant pour les assurés. Dans le cadre de la loi LIV (Loi Industrie Verte), l'assureur travaille sur un produit de substitution destiné à offrir, outre la conformité avec la Loi « LIV », une liberté de gestion permettant de mieux s'adapter aux conditions actuelles des marchés financiers. Ce produit fera l'objet de décisions prises en AGO.

En attendant, conscient des difficultés, l'assureur, à l'instigation du Comité de Surveillance s'est organisé afin que le dernier compartiment avant l'âge de la retraite soit remplacé par un investissement dans le fonds en € cantonné.

Les performances 2024 pour BNPP Perspective Long Terme (35% des encours) s'affichent à 5,88%.

Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

Les frais prélevés sur les actifs

Sur l'année 2024, les frais prélevés par l'assureur ont été conformes aux règles contractuelles prévues par les conditions générales du contrat et stipulées dans la notice.

	Frais prélevés pour l'assureur			Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	Gestion	Performance de gestion financière	Rétrocessions de commissions		
Fonds Général - Frais maximum contractuels	0,70%	0,408%	-	Pas de frais annuels prévus	1,108%
Fonds Général - Frais prélevés en 2024	0,70%	0,408%	-	0,00%	1,108%
Unités de compte - Frais maximum contractuels	0,96%	100% des frais prélevés au titre de la performance financière sont rétrocédés		NA	0,96%
Unités de compte - Frais prélevés en 2024	0,96%			NA	0,96%

Depuis le 20/07/2017, les frais chargés sur les sorties en rente unique sont de 1% (contre 3% auparavant) ainsi que sur les sorties à 20% du capital.

Tous versements confondus, en 2024, le total des frais d'entrée aura été de 1,30 %.

Les données statistiques sur la vie du plan. (Adhésions, versements et encours)

Les adhérents

Au cours de l'exercice 2024, le nombre d'adhérents a continué à décroître, passant de 86 568 en 2023 à 82 425 soit un recul de 5%. Ces chiffres incluent les rentiers en très légère progression : 2 838 versus 2 828.

Au cours de cette année, le plan a enregistré 964 sorties en capital (hors sorties en rente) qui se décomposent en :

- 822 transferts individuels sortants dont 309 pour des produits PERin en interne dont BNP Paribas Multiplacement PER (170), BNP Paribas Multiplacement Privilège PER (136) et Cardif Elite Retraite (3).
- 179 rachats exceptionnels

Par ailleurs 554 décès en phase de Epargne sont constatés.

Liquidations (passage en rente)

Le plan a enregistré au cours de cet exercice 3 608 liquidations. Sur ces liquidations, on recense :

- 80 nouvelles rentes effectivement mises en place
- 3 528 versements uniques en application de l'article A 160-2 du code des assurances.

Les encours et les versements

Au 31 décembre 2024, l'encours du plan a atteint 557 M€ en baisse de 2% sur 2023. Avec une moyenne de 6,8 k€ par adhérent.

Le plan a enregistré des versements à concurrence de 17 M€.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 61% sur le fonds en euros et 39% sur les unités de compte.

DECANTONNEMENT DES PERP

Les membres du comité de surveillance continuent d'intervenir auprès de l'assureur (vigilant sur le sujet) afin que les adhérents ne pâtissent pas de la situation du fonds en euro cantonné en phase d'attrition. Les efforts déployés ont abouti à un texte législatif resté lettre morte. Il reste néanmoins important pour l'UFEP en coordination avec l'assureur de continuer d'aborder ce sujet important pour les intérêts des adhérents rentiers lors des réunions informelles avec les représentants d'autres associations en vue de chercher une solution pour protéger à long terme le taux de rendement du fonds en euros cantonné.

Les réclamations

En application de l'article 144-14 du code des assurances, le Comité de surveillance s'est tenu informé des réclamations parvenues directement au service réclamations de l'assureur et des réponses qui y ont été apportées.

Il faut rappeler cependant qu'une partie des réclamations est traitée en amont du service réclamations, directement par les distributeurs.

Sur l'exercice 2024, l'assureur constate à nouveau une réduction du nombre des réclamations avec 80 réclamations écrites (85 en 2023). Ceci s'explique en partie par la nette réduction des transferts vers des PERin et un processus de traitement « au fil de l'eau » sans attente de la complétude des dossiers.

Pour les adhérents le principal irritant réside dans la perception des délais de traitement trop longs (74%). Les membres du Conseil rappellent qu'ils souhaiteraient disposer d'un indicateur permettant de mesurer les évolutions des délais de traitement.

Budget du Comité pour 2024 / 2025

Pour faire fonctionner le Comité de surveillance il est prévu un budget total de charges de 74 175€. Ces charges sont ventilées sur chaque Comité de surveillance au sein du budget général de l'UFEP au prorata du nombre d'adhérents et sont réparties en charges spécifiques de fonctionnement du Comité (6 600€), en charges générales de fonctionnement (44 425€) et charges générales de communication (23 150€).

Les actions commerciales menées en 2024

Depuis le mois d'octobre 2020 et le lancement des PER, les PERP ne sont plus commercialisés. Ils peuvent en revanche recevoir des versements de la part de leurs adhérents.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP**, son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP du 26 mars 2025**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet www.ufep.fr et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 22 mai 2025, sur le site de vote <https://ufepag.vote.voxaly.com>.

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan